

- examen du fonctionnement du nouveau mécanisme de négociation;
- étude d'un programme global de désarmement;
- nouvelles initiatives et propositions;
- adoption d'une déclaration réaffirmant l'adhésion au Document final de la première Session extraordinaire sur le désarmement.

Il y aura, bien entendu, un débat général auquel sont susceptibles de prendre part un certain nombre de chefs d'Etat et de gouvernement. Sans aucun doute, beaucoup d'entre eux se diront déçus de constater que les progrès réalisés depuis 1978 sont bien minces. L'accord SALT II a été signé mais non ratifié et rien n'indique encore que les entretiens sur les armements stratégiques reprendront entre les deux superpuissances. Les négociations en vue de l'interdiction absolue des essais d'armes nucléaires ont traîné en longueur sans pour autant aboutir. Celles concernant l'interdiction des armes chimiques et des armes radiologiques n'ont guère connu un meilleur sort. Au milieu de 1981, le seul accord de contrôle des armements était la Convention sur l'interdiction ou la restriction de l'utilisation de certaines armes classiques pouvant être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. Elle renferme trois protocoles qui interdisent respectivement:

- les attaques incendiaires dirigées contre les villes et les autres zones où se concentre la population civile, même s'il s'y trouve des objectifs militaires;
- les pièges explosifs attachés au corps des blessés ou des malades, aux aliments et aux boissons, aux ustensiles de cuisine et aux jouets, ou dissimulés près des sépultures et des installations médicales;
- les armes qui éparpillent des fragments faits de substances indécélables aux rayons X, telles le verre ou le plastique.

Au regard du désarmement global, c'est là un bien modeste pas en avant. Par contre, il montre que des accords peuvent être conclus même en période de grave tension internationale. Les négociations ont été fructueuses en dépit d'événements comme l'invasion de l'Afghanistan, la crise polonaise, la prise d'otages à l'ambassade de Téhéran ou les tensions croissantes entre Israël et ses voisins arabes. Peut-être que les pressions exercées à la deuxième Session extraordinaire ouvriront la voie à d'autres réalisations concrètes de ce genre.

Au lendemain de la première Session extraordinaire, un cer-